

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le treize octobre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation : 07/10/2021

Date de publication : 18/10/2021

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Olivier FOUCRAS, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Valérie BRUGALAY, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Christophe LECLERC (pouvoir à Philippe LANDURÉ)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte JUGUE-FOURNET

En préambule :

-présentation par le cabinet ANA INGENIERIE de l'Avant-projet Définitif pour la rénovation énergétique du groupe scolaire

-présentation par le cabinet INFRACONCEPT du projet de création de liaisons cyclables du rond-point de la Bézardais au bas de la rue Sainte-Anne

Ouverture de la séance à 21h00.

Approbation du PV de la séance du 15 septembre 2021 à l'**UNANIMITÉ**.

-Annonce de la démission de M. Michel ROLLAND, et de l'entrée dans le conseil municipal de Mme Bénédicte RUISSEAU.

AFFAIRE N°1 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

Rapporteur : Olivier FOUCRAS

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec le bureau d'études ANA INGENIERIE pour la rénovation énergétique du groupe scolaire.

Le scénario de travaux retenu comprend :

- Le remplacement des Centrales de Traitement d'Air (CTA)
- Le remplacement d'une chaudière gaz par 3 chaudières en cascade, incluant la production d'eau chaude sanitaire
- Le remplacement des façades en polycarbonate par un bardage bois et une isolation en laine de bois

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre au moment de la remise de l'Avant-Projet Définitif (APD) se décompose de la manière suivante :

| Lot | Estimation en € H.T. |
|---|------------------------|
| 1 – Sciage - démolition | 48 600,00 € HT |
| 2 – Charpente – MOB – Bardage bois | 154 800,00 € HT |
| 3 – Menuiseries extérieures alu | 135 100,00 € HT |
| 4 – Doublages - Plafonds | 27 100,00 € HT |
| 5 – Peinture | 6 700,00 € HT |
| 6 - Nettoyage | 5 800,00 € HT |
| 7 – Chauffage – Plomberie – Ventilation - Electricité | 170 100,00 € HT |
| TOTAL | 548 200,00 € HT |

A cela s'ajoutent 3 Propositions Eventuelles Supplémentaires (PSE) :

PSE 1 : Reprise de sol : 14 600,00 € HT

PSE 2 : Remplacement des nourrices : 740,00 € HT

PSE 3 : Contrat de maintenance et entretien : 1 200,00 € HT

Compte tenu du taux de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre fixé à 8,90 %,

Le montant du forfait de rémunération définitive du bureau d'études ANA INGENIERIE est porté à 48 789,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'Avant-Projet Définitif de la rénovation énergétique du groupe scolaire.

VALIDE le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre en phase APD, qui s'élève au total à 548 200,00 € HT, soit 657 840,00 € TTC.

VALIDE les honoraires du maître d'œuvre, pour un montant de 48 789,80 € HT, soit 58 547,76 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de marchés publics pour procéder à l'attribution des lots.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE N° 2 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CREATION DE LIAISONS CYCLABLES

Rapporteur : Francis ADNOT

La commune de Quévert a pour projet la création de liaisons cyclables du rond-point de la Bézardais au rond-point des Charrières (phase 1) et du rond-point des Charrières au quartier de l'Europe (phase 2).

L'avant-projet de l'opération a été validé lors du conseil municipal du 7 juillet 2021, pour un montant de travaux estimé à 290 827,00 € HT, répartis de la manière suivante :

Phase 1 :

Du rond-point de la Bézardais au rond-point des Charrières (Tranche ferme) : 170 585,00€ HT

Phase 2 :

du rond-point des Charrières au quartier de l'Europe (Tranche optionnelle) : 120 242,00 € HT

Un marché de travaux sous forme de procédure adaptée a été publié le 24 août 2021, pour une date de remise des plis le 21 septembre 2021.

Quatre entreprises ont remis une offre.

Après analyse, la commission des marchés, réunie le 4 octobre 2021, propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS, pour un montant de 234 967,00 € HT, soit 281 840,40 € TTC, incluant la tranche ferme et la tranche optionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ATTRIBUE le marché de travaux pour la création de liaisons cyclables, à l'entreprise COLAS, pour un montant de 234 967,00 € HT, soit 281 840,40 € TTC, incluant la tranche ferme et la tranche optionnelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

AFFAIRE N° 3 : SUPPRESSION DU POSTE DE 7^E ADJOINT

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4 ;

Vu le Code électoral, notamment son article L.270 ;

Vu la délibération n°2020.027 du 25 mai 2020 portant création de 7 postes d'adjoint au Maire ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Michel ROLLAND enregistrée en mairie le 17 septembre 2021 ;

Vu l'acceptation de la démission de Monsieur Michel ROLLAND par Monsieur le Sous-Préfet en date du 22 septembre 2021 ;

Considérant que Monsieur Michel ROLLAND, deuxième adjoint au Maire, a reçu délégation de fonction dans les domaines des réseaux, des mobilités et des espaces verts ;

Considérant que les missions précédemment exercées par Monsieur Michel ROLLAND seront réattribuées aux adjoints et conseillers délégués déjà nommés ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal et le tableau des indemnités de fonction allouées aux élus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 22 POUR

5 ABSENCES (Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Anne CHARRÉ, Brigitte JUGE-FOURNET, Sylvie MEUNIER)

SUPPRIME le poste de 7^e adjoint au maire.

FIXE le nombre d'adjoints au maire à 6.

ACTUALISE le tableau du conseil municipal.

ACTUALISE le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions versées, de la façon suivante :

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION
(article L.2123-20-1 II du CGCT)

| | |
|--|-------------------|
| MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (indemnité maximale du Maire + total des indemnités maximales des Adjointes au maire ayant une délégation) | 7 156.49 € |
|--|-------------------|

| Identité des bénéficiaires | Qualité | | Montant mensuel Brut |
|----------------------------|---------------------------|--------|----------------------|
| Philippe LANDURÉ | Maire | 48% | 1866.90 € |
| Catherine DENIEL | 1 ^{er} Adjointe | 19.25% | 748.71 € |
| Francis ADNOT | 2 ^{ème} Adjoint | 19.25% | 748.71 € |
| Sylvie LESNÉ | 3 ^{ème} Adjointe | 19.25% | 748.71 € |
| Olivier FOUCRAS | 4 ^{ème} Adjoint | 19.25% | 748.71 € |
| Mélanie RIO | 5 ^{ème} Adjointe | 19.25% | 748.71 € |
| Mélanie DEQUÉ | 6 ^{ème} Adjointe | 19.25% | 748.71 € |
| Marie-Laure MICHEL | conseillère déléguée | 6% | 233.36 € |
| Dimitri GÉA | conseiller délégué | 6% | 233.36 € |
| Didier LESAICHERRE | conseiller délégué | 6% | 233.36 € |

AFFAIRE N°4 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Le conseil municipal peut former des commissions, qui ont un rôle consultatif. Leur mission est d'étudier des questions qui seront par la suite soumises en conseil municipal, d'émettre des propositions sur des dossiers en cours ou de donner des avis sur des affaires relevant de leur compétence.

Leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La suppression d'un poste d'Adjoint au Maire, ainsi que la prise de fonctions de Madame Bénédicte RUISSEAU en tant que conseillère municipale demande une modification de la composition des commissions municipales telle que définie par délibération n°2021.020 du 14 avril 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

DESIGNE les membres des commissions permanentes dans les conditions désignées ci-dessus, dans les domaines suivants :

Pôle cohésion sociale

1) Commission solidarités et action sociale

Mise en place des plans d'urgence ; actions sociales (dont lien avec l'EHPAD), repas des aînés ; lien avec les associations caritatives, projet intergénérationnel sur le site des Charrières ; gestion du parc locatif communal

- 1. Vice-Présidente : Catherine DENIEL**
2. Valérie BRUGALAY
3. Brigitte JUGUE-FOURNET
4. Christophe LECLERC
5. Françoise LEOST-TREMEL
6. Didier LESAICHERRE
7. Sylvie LESNE

2) Commission jeunesse et animation sportive

Mise en place du pôle enfance-jeunesse ; fonctionnement du groupe scolaire ; relations avec les associations du monde de la jeunesse, des sports (compétition et loisirs), des associations de loisirs et d'animation communale ; utilisation des équipements sportifs, dont le complexe sportif du Courtil (élaboration des calendriers, des plannings et du règlement intérieur en lien avec les partenaires concernés) ; suivi des locations des salles communales.

- 1. Vice-Présidente : Sylvie LESNÉ**
- Mélanie DEQUÉ (référente pour l'animation sportive)
- Maryam ABOU-MERHI
- Catherine DENIEL
- Christophe LECLERC
- Yannick LUCAS
- Sylvie MEUNIER
- Clément ROUSSEAUX

Pôle transition écologique

3) Commission mobilités – réseaux – espaces verts

Adaptation de la voirie à l'ensemble des usagers ; signalétique ; gestion différenciée des espaces verts ; entretien et salubrité dans le domaine public ; eaux et assainissement ; déploiement de la fibre optique ; diagnostic et proposition sur les économies d'énergie sur l'éclairage public ; suivi des réseaux de gaz etc.

- 1. Vice-Président : Dimitri GÉA**
- Francis ADNOT
- Jean-Luc ALLORY
- Joseph BRAULT
- Antoine DEGUEN
- Olivier FOUCRAS
- Yannick LUCAS
- Clément ROUSSEAUX

4) Commission bâtiments et transition énergétique

Suivi des chantiers des bâtiments ; étanchéité et isolation du groupe scolaire ; diagnostic énergétique des bâtiments ; entretien des locaux, de leur sécurité, de leur accessibilité ; préservation de la qualité de l'air etc.

- 1. Vice-Président : Olivier FOUCRAS**
- Jean-Luc ALLORY
- Arnaud AUBAULT
- Julien CHAILLOU
- Antoine DEGUEN
- Yannick LUCAS
- Mélanie RIO

Pôle coopération

5) Commission finances – marchés publics (sous le seuil de la commission d'appel d'offres)

Suivi et préparation du budget, plan pluriannuel d'investissement, étude des marchés. Au-delà du seuil légal, ce sera la commission d'appel d'offres qui officiera.

- 1. Vice-Président : Francis ADNOT**
- Maryam ABOU-MERHI
- Jean-Yves ANGER

4. Dimitri GEA
5. Françoise LEOST-TREMEL
6. Marie-Laure MICHEL
7. Olivier FOUCRAS

6) Commission urbanisme

Suivi des dossiers d'orientation d'aménagement et de programmation (quartier du Bois butte, Falidor, les Diligences) et des acquisitions foncières et immobilières dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; veille sur les espaces agricoles.

1. Vice-Président : Francis ADNOT

2. Arnaud AUBAULT
3. Nathalie BONNOUVRIER
4. Anne CHARRE
5. Catherine DENIEL
6. Dimitri GEA
7. Mélanie RIO

7) Commission administration et communication numériques

Accompagner la modernisation des services (accès à l'information en mairie et par voie d'affichage, archivage, actualisation du site Internet et des réseaux sociaux, lien avec les données publiques, open data, règlement de la publicité, enseignes) ; communication : suivi du numéro spécial et des communications exceptionnelles

1. Vice-Présidente : Mélanie RIO

2. Maryam ABOU-MERHI
3. Jean-Yves ANGER
4. Julien CHAILLOU
5. Olivier FOUCRAS
6. Bénédicte RUISSEAU

Pôle implication

8) Commission communication et implication citoyenne

Concertation et information des habitants pour la réalisation des projets ; implication dans le domaine de la transition écologique (valorisation des chemins de randonnée et, à terme, du Vallon sauvage, journée citoyenne, charte de la végétalisation, lutte contre les espèces invasives, continuités écologiques etc.) ; comité de rédaction de l'Echo vers Toi

1. Vice-Présidente : Mélanie DEQUÉ

2. Marie-Laure MICHEL (référente pour l'Echo vers Toi)
3. Arnaud AUBAULT
4. Nathalie BONNOUVRIER
5. Joseph BRAULT
6. Antoine DEGUEN
7. Brigitte JUGUE-FOURNET
8. Didier LESAICHERRE
9. Bénédicte RUISSEAU

9) Commission animation culturelle

Lien avec les associations à vocation artistique ; lien avec la bibliothèque (mise en réseau, animations, expositions), la chapelle Sainte-Anne (expositions, concerts), la chapelle de la Lande, le Courtil des senteurs (Jazz en place, Rencart sous les remparts etc.) ; recherche de synergies avec Dinan

Agglomération (ludothèque, Le Kiosque, Le Labo etc.) et les communes limitrophes (initier un circuit des chapelles) ; valorisation touristique.

1. **Vice-Présidente : Marie-Laure MICHEL**
2. Nathalie BONNOUVRIER
3. Valérie BRUGALAY
4. Mélanie DEQUE
5. Françoise LEOST-TREMEL
6. Sylvie MEUNIER

Commission d'appel d'offres :

Pour information, lorsqu'il y a démission d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres, le premier suppléant inscrit sur la liste est désigné comme titulaire.

Compte tenu de la démission de M. Michel Rolland, alors titulaire de la commission d'appel d'offres, M. Dimitri GÉA, premier suppléant de la liste est dorénavant membre titulaire de la CAO.

Membres titulaires :

1. Francis ADNOT
2. Maryam ABOU-MERHI
3. Marie-Laure MICHEL
4. Jean-Yves ANGER
5. Dimitri GÉA

Membres suppléants :

1. Françoise LEOST-TREMEL
2. Olivier FOUCRAS
3. Nathalie BONNOUVRIER
4. Jean-Luc ALLORY

PRECISE que le Maire est Président de droit de toutes les commissions municipales.

PRECISE que la durée du mandat des membres des commissions est la même que celle du mandat du conseil municipal.

AFFAIRE N°5 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS - MODIFICATION

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Compte tenu des démissions de M. Michel ROLLAND et de Mme Sophie CHEVALIER du conseil municipal, il convient de modifier la désignation des représentants au sein d'organismes extérieurs.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

DESIGNE, au sein du conseil municipal les membres qui représenteront la commune de QUEVERT et siégeront à ce titre au sein des associations, organismes extérieurs et syndicats suivants :

| Associations / Organismes extérieurs / Syndicats | Référent communal |
|---|--------------------------|
| Correspondant défense | Dimitri GÉA |
| SDE – membre titulaire | Dimitri GÉA |
| SDE – membre suppléant | Joseph BRAULT |
| Cœur Émeraude | Mélanie DEQUÉ |
| PNR – membre titulaire | Philippe LANDURÉ |
| PNR – membre suppléant | Antoine DEGUEN |

Pour rappel, les autres représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs sont :

| Associations / Organismes extérieurs / Syndicats | Référent communal |
|--|----------------------------------|
| ARIC | Maryam ABOU-MERHI |
| Conseil local de sécurité et de prévention contre la délinquance | Didier LESAICHERRE |
| CNAS | Catherine DENIEL |
| BRUDED – membre titulaire BRUDED – membre suppléant | Olivier FOUCRAS Yannick LUCAS |
| Mission Locale du pays de Dinan | Sylvie LESNÉ |
| Association La Chamaille | Mélanie DEQUÉ |
| Conseil en Energie partagé (CEP) | Olivier FOUCRAS |
| CLECT Dinan Agglomération – membre titulaire CLECT Dinan Agglomération – membre suppléant | Francis ADNOT Jean-Luc ALLORY |

**AFFAIRE N° 6 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE TRELIVAN
RELATIVE A L'UTILISATION TEMPORAIRE DU COMPLEXE SPORTIF**

Rapporteur : Mélanie DEQUÉ

La Commune de QUEVERT propose de renouveler la mise à disposition du complexe sportif du Courtil à la commune de Trélivan pour le compte de son école publique.

La mise à disposition prendrait effet le 22 février 2022 jusqu'au 5 avril 2022 inclus les mardis de 9h30 à 11h15.

Les modalités de mise à disposition et de participation seront fixées par convention entre les deux communes, dont le projet est joint en annexe.

La participation financière proposée est de 25 € par séance et par salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE les termes de la convention dans les conditions proposées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

**AFFAIRE N° 7 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-CARNÉ
RELATIVE A L'UTILISATION TEMPORAIRE DU COMPLEXE SPORTIF**

Rapporteur : Mélanie DEQUÉ

La Commune de QUEVERT propose de renouveler la mise à disposition du complexe sportif du Courtil à la commune de Trélivan pour le compte de son école publique.

La mise à disposition prendrait effet le 15 novembre 2021 jusqu'au 4 février 2022 inclus les mardis de 9h30 à 11h15 (sauf vacances scolaires).

Les modalités de mise à disposition et de participation seront fixées par convention entre les deux communes, dont le projet est joint en annexe.

La participation financière proposée est de 25 € par séance et par salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE les termes de la convention dans les conditions proposées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

AFFAIRE N° 8- CONVENTION D'OCCUPATION DU TERRAIN COMMUNAL SITUÉ « 5 LE BOIS BUTTE » :

Rapporteur : Francis ADNOT

Le 9 septembre 2021, M. et Mme REINHARD ont sollicité la commune de QUEVERT pour louer une surface de terrain d'environ 100 m² correspondant au chemin rural situé derrière leur propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

AUTORISE l'établissement d'une convention à titre précaire avec M. et Mme REINHARD pour la location d'une surface d'environ 100 m²,

FIXE la durée de la mise à disposition à titre précaire à 1 an et le montant du loyer à 15 €/an, précisant qu'il sera révisé chaque année selon l'indice national des fermages, (indice 2021 = 106.48).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'affaire.



Questions diverses :

- Lecture de la motion pour l'hôpital votée à l'unanimité au conseil communautaire du 27/09/2021
- Installation du syndicat de préfiguration du PNR ce 13 octobre 2021
- Courrier de demande de doublement de la bretelle de sortie de la RN 176, cosigné par le Président de Dinan Agglomération et les maires qui ont financé les travaux sur l'échangeur des Périaux
- Calendrier des événements à venir :

| | |
|----------------------|----------------------------------|
| 16 octobre 2021 | Inauguration du complexe sportif |
| 27 octobre 2021 | Opération Argent de poche |
| 6 et 7 novembre 2021 | Fête de la Pomme |
| 11 novembre 2021 | Cérémonie officielle |
| 13 novembre 2021 | Cérémonie des nouveaux arrivants |
| 27 novembre 2021 | Cérémonie des bébés de l'année |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ